

# JEU CONCOURS DIHAN EVASION

## ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Dihan évasion ci-après la « société organisatrice »)  
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :  
Dont le siège social est situé à kerganiet 56400 ploemel

Organise du 08 juin 2018 au 08 juillet 2018, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Réinventons l'insolite » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com et instagram.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en "postant un commentaire sur la publication du jeu concours de la page fan Facebook dihan évasion

<https://www.facebook.com/dihanevasion/>.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

#### **ARTICLE 4 - DESIGNATION DES GAGNANTS**

Le gagnant sera désigné sur les critères propres aux organisateurs comme la faisabilité, la créativité... un mois après la fin du jeu.

Le gagnant sera contacté(s) à l'issue du jeu, et recevra son lot sous forme de bon cadeau valable 6 mois à Dihan évasion.

#### **ARTICLE 5 - DOTATION**

Le jeu est doté du lot suivant : une nuit pour 2 personnes dans un de nos hébergements insolites (selon disponibilité), un dîner 3 plats et vin inclus pour 2 servi en paniers gourmand, 1 accès au Spa by dihan (1h hammam ou 1h sauna)

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

#### **ARTICLE 6 - IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Bonne chance à tous